

# Dossier de **PRE**-inscription

Pour la rentrée 20.....

## École Graines d'Extra Petits Terrestres

La Mauvatière, 79120 LEZAY

 <https://www.facebook.com/ecole79pedagogiesnouvelles/>

@ Mail : [grainesdextrapetitsterrestres@gmail.com](mailto:grainesdextrapetitsterrestres@gmail.com)

 <http://grainesdextrapetitsterrestres.fr/>



[A renvoyer par courrier ou par mail.](#)

### **Les Parents :**

Nom(s), Prénoms : .....

Adresse(s) : .....

.....

.....

.....

Téléphones : .....

Mail(s)

: .....

.....

Professions

: .....

.....

**Nous souhaiterions inscrire notre (nos) enfant(s) à l'école Graines d'Extra Petits Terrestres :**

**Nos motivations :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Nos attentes :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Le ou les enfant(s) que nous souhaiterions inscrire :**

Nom(s),Prénom(s):.....  
.....  
.....

Date(s) de naissance : .....

S'il y a lieu, classe et école(s) fréquentée(s) cette année :

.....  
.....  
.....

## Grille tarifaire solidaire, les mensualités :

Les frais de scolarité sont répartis selon une grille tarifaire solidaire (en fonction des feuilles d'imposition et dégressif pour les fratries). Merci de cocher la tranche dans laquelle vous vous situez.

**Les prix indiqués correspondent à la mensualité d'1 enfant (ligne verte) OU à la mensualité par enfant si fratrie (ligne bleue).**

Revenu Fiscal de Référence (/2 et /12)	- de 1100€	1100 à 1199	1200 à 1299	1300 à 1399	1400 à 1499	1500 à 1599	1600 à 1699	1700 à 1799
1 enfant	147 €	157 €	174 €	190 €	201 €	232 €	244 €	273 €
Fratrie	137 €	147 €	162 €	177 €	187 €	197 €	207 €	239 €

1800 à 1899	1900 à 1999	2000 à 2099	2100 à 2199	2200 à 2299	2300 à 2399	+ de 2400
304 €	342 €	377 €	393 €	414 €	430 €	446 €
268 €	304 €	337 €	351 €	370 €	384 €	398 €

**Engagement associatif : Notre école est une école associative. L'engagement associatif de chacun est aussi important que l'engagement financier. Cet engagement associatif minimum concerne les événements, la garderie du soir (environ 1 fois par mois et par famille) et les travaux.**

**Calcul des mensualités :** sur les 12 mois d'une année scolaire, du 1er septembre au 31 août, en fonction du dernier avis d'imposition des deux parents. • revenus pris en compte : salaires et assimilés, pensions alimentaires, allocation de congé parental, RSA, allocation de chômage, pensions d'invalidité, revenus fonciers et revenus de capitaux immobiliers • frais de matériel : 80€/an et frais d'adhésion à l'Association GEPT : 10€/pers/an • départ de l'école : en fin d'année scolaire : l'année scolaire se terminant administrativement fin août, les paiements de juillet et d'août sont dûs ou en cours d'année scolaire : paiement du mois entamé + 3 mois suivants • **En inscrivant leur(s) enfant(s) à l'école GEPT, les parents s'engagent :** • à verser leur mensualité avant le 10 de chaque mois (de septembre à août inclus) et leurs frais annexes (matériel et adhésion) par virement bancaire • à transmettre leur avis d'imposition chaque année avant fin août • les familles qui ne règlent pas leur mensualité en totalité mettent en péril la vie de l'école et font le choix de ne pas réinscrire leur(s) enfant(s) à la rentrée suivante.

Nous avons pris connaissance des « conditions d'inscription et informations pratiques »

Fait à : ..... le : .....

Nom, prénom et signature des demandeurs :

## ANNEXE :

# Conditions d'inscription à L'école Graines d'Extra Petits Terrestres

## Matériel

Il est demandé une participation de 80 € par enfant et par an à l'achat du matériel scolaire (matériel Montessori, mobilier, etc), payable en plusieurs fois. Ceci ne comprend pas les fournitures scolaires (type cahiers, mouchoirs...) qui seront à tour de rôle acheté par les familles.

## Adhésion à l'association

Afin de ne pas remettre en cause le but non lucratif de la gestion de l'école, il est indispensable d'adhérer à l'association. Le montant de l'adhésion familiale est de 10€ par an et par personne (assurance comprise).

## Procédure

Afin de préparer au mieux les inscriptions, nous procédons en trois étapes:

1. Rencontre avec l'équipe éducative (rendez-vous, portes ouvertes)
2. Constitution et remise du dossier de demande d'inscription
3. Validation du dossier

## Ordre d'inscription

En cas de demandes trop nombreuses, les enfants qui ne pourront être admis seront inscrits sur une liste d'attente. Ils seront ensuite admissibles selon les critères définis par l'équipe éducative (harmonie du groupe, âges, cas particuliers, inadaptation de l'enfant à un autre système, ordre d'inscription sur la liste d'attente...). **Priorité est donnée aux familles ayant déjà un enfant inscrit à l'école.**

## Scolarité

Toute inscription vous engage jusqu'au terme de l'année scolaire. Un préavis de 3 mois est demandé en cas de départ de l'école (les mensualités sont dues sur ces trois mois).

En cas de force majeure (déménagement, perte d'emploi), nous vous demandons de prévenir l'école au plus tard trois mois à l'avance par lettre remise en main propre à l'équipe pédagogique.

Les absences, la présence ou non de l'enfant sur les temps d'accueils du matin et/ou du soir n'entraînent pas de réduction des mensualités.

## Assurance scolaire

Les enfants inscrits à l'école doivent obligatoirement souscrire à une assurance scolaire. Une attestation devra être remise à l'école au plus tard le jour de la rentrée.

## Informations pratiques

- **Horaires de l'école**

Ouverture 4 jours par semaine les lundis, mardis, jeudis et vendredis (9h – 16h30). Accueil du matin de 8h à 9h / Pause déjeuner de 12h à 13h30 / Fin de journée à 16h30/ accueil du soir jusqu'à 18h15.

- **Repas**

Les parents fournissent un panier-repas pour le midi ainsi que (s'ils le souhaitent) un goûter du matin composé essentiellement de fruits (frais ou secs) et un goûter pour la fin de journée.

- **Vacances (attention ! répartition légèrement différente de celle du calendrier de l'éducation nationale)**

Les vacances scolaires seront réparties de cette manière :

- 1 semaine à l'automne (2<sup>ème</sup> semaine du calendrier Education Nationale)
- 3 semaines à Noël (2 semaines du calendrier Education Nationale + la semaine suivante, début janvier)
- 2 semaines en hiver (idem calendrier Education Nationale – Zone A)
- 2 semaines au printemps (idem calendrier Education Nationale – Zone A)
- 8 semaines l'été (idem calendrier Education Nationale)